



Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE: 1406/2020
Date de la séance du CE: 2 décembre 2020
Direction: Direction de la sécurité
N° d'affaire: 2020.SIDGS.473
Classification: –

Port de caméras-piéton à la Police cantonale bernoise (POCA) Rapport établi en exécution du postulat 100-2016 PBD (Kohli, Berne)

Sur proposition de la Direction de la sécurité, le Conseil-exécutif arrête :

1. Le rapport Port de caméras-piéton à la Police cantonale bernoise (POCA) est approuvé.
2. Vu l'article 52, alinéa 1 de la loi du 4 juin 2013 sur le Grand Conseil (LGC ; RSB 151.21), le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil de prendre connaissance du rapport.

Au nom du Conseil-exécutif



Christoph Auer
Chancelier

Destinataires

- Direction de l'intérieur et de la justice
- Direction de la sécurité
- Direction des finances
- Direction de la magistrature
- Autorité de surveillance de la protection des données

Pièce jointe

- Rapport